

Carte Communale

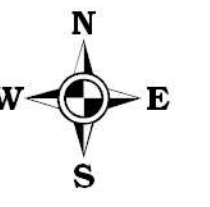


Planche 1-Ouest

Légende

- Zone N :** Secteur où les constructions ne sont admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la rectification ou de l'entretien des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.
- Zone U :** Secteur où les constructions sont autorisées.
- Zone U₁ :** Secteur à vocation touristique où les constructions sont autorisées.
- Zone U_a :** Secteur spécifique à un aérodrôme où les constructions liées à cette activité sont autorisées.

Révision de la Carte Communale prescrite par délibération du C.M du: 14 Février 2007
Carte Communale mise à l'enquete publique par arrêté du Maire du: 30 Avril 2008
Carte Communale approuvée par délibération du Conseil Municipal du:
Carte Communale approuvée par arrêté Préfectoral du:

Echelle : 1/5000°

Sergeac

Marquay

Sarlat-la-Canéda